

Les revendications FO

2 NR pour tous

2.5 % d'AIC

Revalorisation des RPM RPCC

Harmonisation équitable des mesures sur les 3 collèges

Une prime de 2500€

Les propositions de la direction

1 NR pour tous avec effet rétroactif juillet 2022

Si signature



1 NR pour tous avec effet rétroactif juillet 2022

En cas de non signature



+ 1.8% d'AIC : 8 600 NR en 2023 avec répartition équitable sur les 3 collèges

Une prime de 400€ paie de mars 23

+ 2.2% d'AIC : 10 500 NR en 2023 avec répartition équitable sur les 3 collèges

Une prime de 1000€ paie de mars 23

Revalorisation des NR d'embauche
Sans diplômes NR50
CAP/BEP NR 60
Bac NR 70
Bac + 2 NR 100

Revalorisation des NR d'embauche
Sans diplômes NR50
CAP/BEP NR 60
Bac NR 70
Bac + 2 NR 100

Une prime de 600€ payée en 2 fois

Les mesures déjà obtenues

Plancher d'augmentation de 1040€ minimum

+ 1% du SNB en 2022
+ 2.3% en 2023

Calculez votre augmentation salariale avec ce lien

